



# DÉLIBÉRATION

## du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 FEV. 2023</u> Publiée, le <u>22 FEV. 2023</u> Notifiée, le	
Délibération n°23.1.1	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <i>Démission d'une adjointe – modification du nombre de postes d'adjoints</i>

Madame le Maire expose aux élus que Noelle BICHON a souhaité quitter son poste d'adjointe aux Finances mais conserver son mandat de conseillère municipale. Sa démission du poste d'adjointe a été acceptée par le Préfet et notifiée le 03 février 2023.

En application de l'article L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se réunir sous quinzaine après notification de l'acceptation de la démission par le Préfet soit pour supprimer le poste d'adjointe soit pour élire une nouvelle adjointe (en conformité avec le principe de parité).

Madame le Maire explique qu'en l'absence de femme souhaitant reprendre le poste d'adjointe aux Finances, il est proposé de réduire le nombre de postes d'adjoints à 7 (au lieu de 8), Madame le Maire reprenant temporairement la délégation Finances, dans l'attente d'une réflexion sur la réorganisation des délégations, à finaliser avant un prochain Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-14 ;  
Vu la délibération numéro 21.6.16 en date du 2 novembre 2021 fixant le nombre d'adjoints à 8 ;  
Vu la démission de Noelle BICHON de son poste d'adjointe et son acceptation par le Préfet notifiée le 02 février 2023 ;  
Vu la présentation faite ;  
Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Mésanger est de 27, le nombre d'adjoints au Maire ne peut dépasser 8 ;  
Considérant qu'aucune femme ne souhaite reprendre le poste d'adjointe aux Finances et qu'il convient ainsi de réduire le nombre d'adjoints au Maire à 7 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour et 4 abstentions :

► **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint, portant le nombre total d'adjoints au Maire à 7.

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en  
préfecture 044-  
214400962-  
20230216-  
2311-DE Reçu  
le 21/02/2023